

Conditions du programme Liaison de carte de fidélité Avion Récompenses et Récompenses Triangle

Pour savoir comment la Banque Royale du Canada® (« RBC ») et Société Canadian Tire Ltd† (« SCT ») recueillent, utilisent et communiquent vos renseignements personnels et ceux de tout cotitulaire de carte RBC lorsque vous liez votre carte RBC admissible à une carte Récompenses Triangle† (« programme Liaison de carte de fidélité ») dans le cadre du programme Récompenses Triangle† (« Récompenses Triangle ») et si vous êtes membre Avion au titre du programme Avion Récompenses, consultez la section Collecte et utilisation des renseignements personnels.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

1. **Confirmation et acceptation :** Les présentes conditions (ci-après les « conditions ») énoncent les modalités du programme Liaison de carte de fidélité qui vous permettent d'accumuler des fonds CT supplémentaires sur vos achats admissibles effectués à Canadian Tire et à des établissements partenaires désignés lorsque vous, ou un cotitulaire de carte RBC, payez avec une carte RBC liée et présentez votre carte ou votre porte-clés du programme Récompenses Triangles ou utilisez toute autre méthode d'identification sans carte approuvée au moment de l'achat. En liant votre carte RBC à une carte Récompenses Triangle, vous reconnaissez que vous avez reçu, lu et compris toutes les conditions et que vous les acceptez. Vous reconnaissez et convenez également que vous concluez un contrat avec RBC et SCT et que, par conséquent, vous êtes assujetti à toute condition supplémentaire applicable de chaque entité, comme il est indiqué à l'article 4. Les conditions entrent en vigueur au moment où vous cliquez sur le bouton « Accepter et lier », dans la province ou le territoire dans lequel vous vivez.
2. **Conditions applicables à vous et à tout cotitulaire de carte RBC :** les conditions s'appliquent à vous et à tout titulaire secondaire de carte RBC, y compris les utilisateurs autorisés, les titulaires secondaires de carte d'entreprise et les employés titulaires de carte qui pourraient être visés. Lorsque vous liez une carte de crédit RBC ou une carte de débit RBC à un compte Récompenses Triangle, il vous incombe de vous assurer que les utilisateurs autorisés, titulaires secondaires de carte d'entreprise, employés titulaires de carte et titulaires d'une carte Récompenses Triangle visés reçoivent un exemplaire des conditions et des avis se rapportant à l'utilisation du programme Liaison de carte de fidélité.
3. **Version actuelle des présentes conditions :** nonobstant tout autre article des présentes conditions, l'affichage de la version en vigueur des conditions au <https://linkedloyalty.avionrewards.com/triangle-rewards/linked-loyalty-terms-fr.pdf> est réputé constituer un avis vous étant donné de ces conditions, lorsqu'un tel avis est requis ou permis aux termes des présentes. Les présentes conditions remplacent toutes les conditions antérieures relatives au programme Liaison de carte de fidélité. Nous pouvons modifier les

conditions à tout moment. Le cas échéant, nous vous en aviserons conformément à la loi. (Voir la section 10 pour obtenir des renseignements sur les modifications).

4. **Conditions en sus des conventions existantes** : les conditions s'appliquent au programme Liaison de carte de fidélité et s'ajoutent aux conditions de toute convention de RBC et aux conditions du programme Récompenses Triangle. En cas de contradiction entre (i) les présentes conditions et (ii) les conventions de RBC ou les conditions du programme Récompenses Triangle, les présentes conditions prévaudront dans la mesure nécessaire à la résolution de la contradiction en lien avec le programme Liaison de carte de fidélité.

LIEZ VOTRE CARTE RBC À UNE CARTE RÉCOMPENSES TRIANGLE

5. **Mobile RBC ou RBC Banque en direct requis** : vous devez être inscrit à Mobile RBC, à Banque en direct de RBC Banque Royale ou à RBC Banque en direct à l'entreprise pour lier votre carte RBC à une carte Récompenses Triangle et ainsi participer au programme Liaison de carte de fidélité. Les Propriétaires d'Entreprise ne peuvent pas lier des cartes au moyen de RBC Express.
6. **Responsabilité de lier le bon compte Récompenses Triangle** : il vous incombe de vous assurer que les formalités d'inscription et d'adhésion au compte Récompenses Triangle sont respectées. Vous devez entrer le numéro de compte Récompenses Triangle ou votre numéro de téléphone et adresse courriel lorsque vous liez vos cartes de crédit RBC ou vos cartes de débit RBC. Ni la Banque Royale ni SCT ne seront tenues responsables de quelque erreur de liaison de votre part. Seul le titulaire du compte de la carte RBC liée pourra lier ces cartes. Cela signifie que, pour une carte de crédit RBC, le titulaire principal sera la seule personne qui pourra lier sa carte principale et toute carte autorisée à son compte Récompenses Triangle ; les utilisateurs autorisés ne peuvent pas lier leur carte de crédit RBC. Les cotitulaires peuvent lier leur carte de crédit RBC à leur propre compte Récompenses Triangle. Dans le cas des cotitulaires d'un compte de dépôt, chacun de ces cotitulaires peut lier sa carte de débit RBC à son propre compte Récompenses Triangle. Cela signifie que l'argent CT accumulé par un cotitulaire de compte ou un titulaire de compte conjoint de dépôt ne sera crédité qu'au compte Récompenses Triangle de ce cotitulaire ou titulaire de compte conjoint. Les utilisateurs peuvent dissocier leur carte RBC liée de leur compte Récompenses Triangle en tout temps au moyen de RBC Banque en direct ou de l'appli Mobile RBC.
7. **Utilisation personnelle et familiale** : vous comprenez que l'adhésion au programme Récompenses Triangle est réservée à un usage personnel ou familial, même si vous utilisez une carte RBC liée qui est une carte d'entreprise. Vous et tout cotitulaire de carte RBC devez utiliser votre adhésion uniquement à des fins personnelles ou familiales. Les achats effectués sans respecter ces directives pourraient entraîner une perte de fonds CT ou la résiliation de votre adhésion au programme Récompenses Triangle.

8. **Aucuns frais supplémentaires** : exception faite i) des frais, taxes et autres coûts énoncés dans vos conventions RBC et ii) des achats que vous et tout cotitulaire de carte RBC effectuez au moyen de votre carte RBC liée.

PROGRAMME LIAISON DE CARTE DE FIDÉLITÉ

9. **Argent CT** : l'argent électronique Canadian Tire® (l'« argent CT® ») peut être obtenu lors d'achats admissibles effectués à Canadian Tire et dans des établissements partenaires désignés. Certaines conditions s'appliquent à l'accumulation et à l'échange de l'argent CT. Votre participation au programme Récompenses Triangle est régie par les [Conditions du programme Récompenses Triangle](#). Consultez également la [page des partenaires](#) sur le [site Web du programme](#) pour découvrir les articles admissibles qu'ils offrent. Veuillez noter que vous n'obtiendrez aucun argent CT pour tout achat effectué au moyen d'une carte RBC liée auprès de tout autre détaillant. Une fois votre carte de crédit RBC ou votre carte de débit RBC liée à votre compte Récompenses Triangle (la « carte RBC liée »), vous obtiendrez le triple de l'argent CT, soit le taux de base de 0,4 % auquel ont droit les membres du programme Récompenses Triangle multiplié par trois, pour un total de 1,2 % du montant avant taxes d'un achat à Canadian Tire ou dans les établissements partenaires désignés lorsque vous ou tout cotitulaire de carte RBC présentez votre carte ou votre porte-clés du programme Récompenses Triangles ou utilisez toute autre méthode approuvée d'identification sans carte et que vous réglez votre achat au moyen d'une carte RBC liée. Le triple taux d'argent CT ne tient compte d'aucune autre prime ou offre promotionnelle. L'argent CT obtenu pour un achat ne peut être appliqué au même achat. Il peut uniquement être appliqué à un achat admissible ultérieur une fois traité et porté au compte Récompenses Triangle
10. **Offres futures** : la Banque Royale et SCT peuvent de temps à autre faire des offres différentes ou supplémentaires dans le cadre du programme Liaison de carte de fidélité. Ces offres peuvent être soumises à des conditions supplémentaires qui seront mises à disposition dans le cadre de chaque offre.
11. **Changements apportés au programme Liaison de carte de fidélité** : le programme Liaison de carte de fidélité peut être modifié, annulé ou retiré sans que vous en soyez avisé. Les modifications pourraient viser notamment i) les critères d'admissibilité pour participer au Programme Liaison de carte de fidélité ; ii) les avantages associés à la liaison, y compris le taux de cumul des points ou leur échange et le type de points ; iii) les types de cartes et de comptes admissibles au Programme Liaison de carte de fidélité ; iv) les règles relatives au fonctionnement du Programme Liaison de carte de fidélité ; v) les règles relatives à la suspension ou à la cessation de votre participation au Programme Liaison de carte de fidélité ; vi) les règles relatives aux erreurs dans l'attribution des points et au traitement des plaintes ; et vii) les dispositions relatives à la modification de la totalité des présentes conditions ou de l'une d'elles. Vous pouvez refuser ces modifications et mettre fin à votre participation au

programme Liaison de carte de fidélité sans frais, pénalité ou indemnité d'annulation en nous transmettant un avis à cet effet au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur des changements. Vous pouvez en particulier refuser une modification lorsque cette modification accroît vos obligations ou réduit les nôtres. Nonobstant ce qui précède, vous reconnaissez et convenez que nous pourrions ne pas vous aviser : i) chaque fois que nous élargissons le programme Liaison de carte de fidélité pour y ajouter de nouvelles caractéristiques ou en modifier ; ii) chaque fois que nous élargissons notre programme Liaison de carte de fidélité pour y ajouter de nouvelles cartes ou de nouveaux comptes; iii) pour apporter des modifications au programme Liaison de carte de fidélité ou aux modalités, telles que celles qui sont purement esthétiques ou organisationnelles (telles que des modifications de la ponctuation, du vocabulaire, de l'ordre des paragraphes, etc.), procédurales ou toute autre modification non substantielle, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence négative sur vos droits, avantages ou obligations en vertu du programme Liaison de carte de fidélité ou des présentes conditions.

Tout avis requis aux termes des présentes conditions vous sera fourni conformément aux lois applicables. Résidents du Québec: au moins soixante (60) jours avant un changement que nous considérons comme un élément essentiel du programme Liaison de carte de fidélité ou trente (30) jours avant de faire un ou des changements que nous considérons comme un élément non essentiel du programme Liaison de carte de fidélité, nous vous enverrons, à notre entière discrétion. Un avis écrit, rédigé clairement et lisiblement, énonçant la nouvelle clause ou la modification de clause, la clause telle qu'elle était lue précédemment, et l'entrée en vigueur du changement. L'avis pourra vous être envoyé par voie électronique, s'il y a lieu. SCT peut apporter des modifications au programme Récompenses Triangle conformément aux [Conditions du programme de récompenses Triangle](#).

12. **Annulation :** la Banque Royale ou SCT peut, à sa discrétion, dissocier votre carte RBC liée de votre compte Récompenses Triangle. Vous pouvez être jugé inadmissible, notamment si l'on soupçonne une activité frauduleuse, s'il existe des motifs de croire que vous n'utilisez pas votre adhésion au programme uniquement à des fins personnelles ou familiales, ou si vos achats ou ceux d'un cotitulaire de carte RBC ne sont pas conformes à un usage personnel ou familial, ou pour toute autre raison précisée dans les [conditions du programme Récompenses Triangle](#).
13. **Erreurs du système :** SCT se réserve le droit d'apporter des redressements et de corriger les erreurs concernant votre argent CT, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, notamment si des points ont été accumulés ou crédités par erreur à votre carte Récompenses Triangle ou si vous avez obtenu par erreur des points à un taux supérieur erroné. Si vous n'avez pas reçu l'argent CT conformément à une offre à laquelle vous avez participé, veuillez en aviser SCT ou la Banque Royale, selon le cas, aux coordonnées indiquées. Si vous ne nous informez pas d'une telle erreur ou omission dans les cent vingt (120) jours suivant la date de l'opération, l'argent CT ne vous sera pas crédité et la

Banque Royale et SCT seront libérées de toutes les réclamations que vous pourriez présenter concernant une telle erreur ou omission.

14. **Liaison immédiate des cartes :** vos cartes RBC seront liées à votre carte Récompenses Triangle sur-le-champ, dès que vous aurez cliqué sur le bouton « Accepter et lier ». Une fois la liaison établie, vous obtiendrez le triple de l'argent CT sur les achats admissibles effectués. Si vous ne recevez pas le triple de l'argent CT après cette étape, veuillez en aviser RBC aux coordonnées indiquées ci-après. Nous ne serons en aucun cas responsables des offres auxquelles vous pourriez avoir droit avant que vous ayez informé la Banque Royale ou SCT, selon le cas.
15. **Vous devez lier toutes les cartes RBC admissibles :** lorsque vous participez au programme Liaison de carte de fidélité en tant que titulaire d'une carte RBC liée, toutes vos cartes de crédit RBC (y compris les cartes utilisées par les utilisateurs autorisés, les titulaires secondaires de carte d'entreprise ou les employés titulaires de carte) et les cartes de débit seront liées au même compte Récompenses Triangle RBC. Toute nouvelle carte de crédit ou de débit RBC que vous obtenez par la suite en tant que titulaire de compte sera automatiquement lié au même compte Récompenses Triangle.

GÉNÉRALITÉS

16. **Le programme Avion Récompenses et le programme Récompenses Triangle sont indépendants :** la Banque Royale et SCT continueront d'exploiter indépendamment et respectivement le programme Avion Récompenses et le programme Récompenses Triangle.
17. **SCT n'est pas un mandataire de la Banque Royale :** SCT n'agit pas pour le compte de la Banque Royale. SCT est seule responsable i) des services et des avantages offerts dans le cadre du programme Récompenses Triangle ; ii) de l'administration de ce programme, y compris la manière dont vous pouvez accumuler et échanger de l'argent Récompenses Triangle ; et iii) des conditions du programme Récompenses Triangle.
18. **La Banque Royale n'est pas un mandataire de SCT :** la Banque Royale n'agit pas pour le compte de SCT. La Banque Royale est seule responsable i) des services et des avantages offerts dans le cadre du programme Avion Récompenses ; ii) de l'administration de ce programme, y compris la manière dont vous pouvez accumuler et échanger des points Avion Récompenses ; et iii) des conventions RBC.
19. **Communication avec la Banque Royale ou avec SCT :** vous pouvez communiquer avec la Banque Royale au sujet de la liaison de cartes ou de cartes liées à tout moment en appelant le Centre de conseils RBC au 1-800 ROYAL 1-1 (1 800 769-2511). Pour toute question concernant le programme Récompenses Triangle, notamment au sujet du solde de votre argent CT ou de votre compte, communiquez avec le service clientèle Récompenses Triangle au 1 800 226-8473. La Banque Royale ou SCT peut communiquer avec vous au moyen des renseignements figurant à votre dossier.

20. **Utilisation des points Avion Récompenses** : les points Avion Récompenses ne peuvent pas être échangés dans les emplacements, les établissements ou les sites Web participant au programme Récompenses Triangle dans le cadre du programme Liaison de carte de fidélité.
21. **Utilisation de l'argent CT** : l'argent CT ne peut pas servir à créditer le solde existant d'un compte de dépôt RBC, d'un compte de carte de crédit d'entreprise RBC ou d'un compte de carte de crédit de particulier RBC.

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

22. **Protection des renseignements personnels** : lorsque vous liez votre carte de crédit RBC ou votre carte de débit RBC admissible à votre compte Récompenses Triangle, la Banque Royale et SCT, ainsi que leurs employés, agents et prestataires de service respectifs, recueillent, utilisent et communiquent vos renseignements personnels et ceux de tout cotitulaire de carte RBC, qui peuvent comprendre votre numéro de compte Récompenses Triangle et l'état de votre compte Récompenses Triangle, ainsi qu'un identificateur unique qui représente la relation entre RBC et SCT aux fins de l'administration du programme Liaison de carte de fidélité et de la prestation des avantages, des services et des récompenses que vous obtenez. Les renseignements personnels peuvent comprendre les six premiers chiffres de votre numéro de carte de crédit RBC ou de celle d'un cotitulaire de carte RBC, les quatre derniers chiffres de votre numéro de carte RBC ou de celle d'un cotitulaire de carte RBC, les quatre derniers chiffres de votre numéro de compte Récompenses Triangle et l'état de votre compte Récompenses Triangle.
23. **Adhésion à Récompenses Triangle** : La Banque Royale peut recueillir, conserver et communiquer vos renseignements personnels à SCT aux fins de votre adhésion au programme de fidélisation Récompenses Triangle ou pour créer une carte Récompenses Triangle. Les renseignements personnels peuvent comprendre votre prénom, votre nom de famille, votre adresse (avec ville, code postal, province et pays), votre adresse courriel, votre date de naissance, votre langue de correspondance privilégiée, votre numéro de téléphone, votre numéro de carte Récompenses Triangle et votre acceptation de la [politique de protection des renseignements personnels de SCT](#) et des [conditions du programme Récompenses Triangle](#). La Banque Royale et SCT peuvent communiquer avec vous à propos de votre participation au programme Liaison de carte de fidélité, pour faire la promotion des avantages, des services et des récompenses liés à ce programme ou encore pour vous fournir des renseignements à ce sujet.
24. **Le titulaire de carte Récompenses Triangle peut voir des renseignements sur les opérations** : lorsque votre carte RBC est liée à une carte Récompenses Triangle, le titulaire de cette dernière peut voir certains renseignements concernant les opérations comme la date, le montant de l'achat, la quantité d'argent CT obtenue et l'emplacement Récompenses Triangle participant où l'achat a été effectué.

25. **Autres utilisations de vos renseignements personnels :** la Banque Royale et SCT peuvent communiquer avec vous à propos de votre utilisation du programme Liaison de carte de fidélité, pour faire la promotion des avantages, des services et des récompenses liés à ce programme ou encore pour vous fournir des renseignements à ce sujet. Vos renseignements personnels et ceux de tout cotitulaire de carte RBC peuvent être transmis, stockés ou traités dans des pays ou provinces autres que votre territoire de résidence. Le cas échéant, ils sont régis par les lois de ces territoires et peuvent être divulgués conformément à celles-ci. Nous protégerons vos renseignements personnels et ceux de tout cotitulaire de carte RBC au moyen de clauses contractuelles appropriées ou d'autres mesures de protection applicables. RBC peut aussi prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris des décisions de crédit.
26. **Consentement parental :** lorsqu'un client RBC participant est âgé de moins de 14 ans (« mineur »), vous déclarez avoir l'autorité parentale ou être son tuteur (au Québec), et consentir à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels de la manière indiquée dans la section 22.
27. **Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels :** Vous pouvez obtenir l'accès aux renseignements que RBC ou CTC détiennent à votre sujet en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Cependant, l'accès pourrait être limité, selon ce que la loi permet ou exige. Pour accéder à ces renseignements, pour en savoir plus sur le traitement automatisé, pour nous poser des questions sur nos politiques de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels », il vous suffit, en tout temps, de communiquer avec votre succursale RBC ou de nous téléphoner sans frais au 1 800 769-2511 ; ou encore, pour toute question sur les renseignements personnels liée au programme Récompenses Triangle, communiquez avec SCT au 1 866 846-5841.
28. **Nos avis de protection des renseignements personnels :** la collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels se feront conformément au contenu de notre [avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale](#) qui fait partie intégrante des présentes conditions. Pour SCT : vous pouvez accéder à vos renseignements personnels et les faire corriger et retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels en communiquant avec le service clientèle Récompenses Triangle au 1 800 226-8473. Pour en savoir plus sur vos droits, lisez la [politique complète de protection des renseignements personnels de SCT](#). Le fait de dissocier vos cartes RBC de votre compte Récompenses Triangle n'annulera pas votre adhésion au programme Récompenses Triangle.

DÉFINITIONS

29. « **Compte Récompenses Triangle** » désigne un compte offert et administré par SCT dans le cadre du programme Récompenses Triangle dans le but d'accumuler de l'argent CT.
30. « **Propriétaire d'Entreprise** » désigne un client de la Banque Royale titulaire d'une carte de crédit ou d'une carte de débit RBC admissible liée à un compte de dépôt d'entreprise.
31. « **Compte de dépôt** » désigne tout compte de particulier ou compte d'épargne de particulier, ou tout compte d'entreprise ou compte d'épargne d'entreprise en règle, configuré afin d'acheter des produits et services dans un magasin ou auprès d'un commerçant ayant un terminal de point de vente ou un autre terminal de carte de débit désigné pouvant accepter les paiements par carte de débit.
32. « **Carte RBC liée** » désigne une carte de crédit RBC ou une carte de débit RBC liée à une carte Récompenses Triangle.
33. « **cotitulaire de carte RBC** » désigne tout i) utilisateur autorisé dont la carte de crédit admissible est liée à une carte Récompenses Triangle par l'un ou l'autre titulaire principal du même compte de carte de crédit ; ou ii) titulaire secondaire de carte d'entreprise ou tout employé titulaire de carte dont la carte de crédit d'entreprise est liée à une carte Récompenses Triangle par le titulaire principal de carte d'entreprise associé du même compte de carte de crédit .
34. « **emplacements partenaires désignés** » : les établissements partenaires désignés sont les établissements de vente au détail exploités sous les noms suivants et leurs sites Web respectifs : Sport Chek, Mark's, L'Équipeur, Party City, Pro Hockey Life, Atmosphere. Sports Rousseau, Hockey Experts, L'Entrepôt du Hockey et les boutiques Sports Experts affiliées. RBC et SCT peuvent à tout moment ajouter ou retirer des établissements partenaires participants (tel que défini dans les conditions du programme Récompenses Triangle).
35. « **Conventions de RBC** » désigne toute convention, autre que les présentes conditions, conclue entre vous et la Banque Royale qui régit l'utilisation de votre carte de crédit RBC admissible, dans sa version modifiée de temps à autre.
36. « **Carte de crédit RBC** » signifie l'une des cartes de crédit RBC suivantes :
- Avion® Visa Infinite[‡] Affaires RBC®
 - Avion® Visa[‡] Affaires RBC®
 - Visa[‡] Affaires RBC®
 - Visa[‡] Or Affaires RBC®
 - Marge de crédit Visa[‡] RBC® pour la petite entreprise ^{MC}
 - Remise en argent Affaires Mastercard[‡] RBC®
 - Visa[‡] TauxAvantage RBC®
 - Visa RBC Récompenses+ ^{MC}
 - Avion® Visa Infinite[‡] RBC®
 - Avion® Visa Infinite Privilège[‡] RBC®
 - Avion® Visa[‡] Platine RBC®
 - Avion® Visa Infinite Privilège RBC® pour banque privée[‡]

- Signature® RBC Récompenses® Visa†
- Visa† RBC® ION^{MC}
- Visa† RBC® ION+^{MC}
- Visa Platine† RBC®
- Visa† Remise en argent RBC®
- Remise en argent Mastercard† RBC®
- Remise en argent Préférence World Elite Mastercard† RBC®
- Visa† Classique RBC® à taux réduit
- Visa† Classique RBC®
- Visa† Classique RBC® pour étudiant
- Visa† Classique II RBC® pour étudiant
- Visa† Privilège RBC Récompenses®
- Visa† Or RBC®
- Visa† Or en dollars US RBC®
- Visa† Or RBC Récompenses®
- WestJet World Elite Mastercard† RBC®
- WestJet Mastercard† RBC®
- WestJet World Elite Mastercard d'entreprise† RBC®
- moi RBC® Visa†
- More Rewards† Visa† RBC®
- More Rewards† Visa Infinite† RBC®
- Visa Infinite† British Airways RBC®

37. « **Carte de débit RBC** » désigne l'une des opérations suivantes :

- Carte-client RBC liée à un compte bancaire de particulier
- RBC Carte-client RBC liée à un compte bancaire d'entreprise RBC

38. « **Programme Liaison de carte de fidélité** » désigne les promotions conjointes que la Banque Royale et SCT offrent aux clients RBC participants.

39. « **Banque Royale** » désigne la Banque Royale du Canada.

40. « **SCT** » désigne la Société Canadian Tire Ltée.

41. « **Conditions** » désigne les conditions du programme Liaison de carte de fidélité.

42. « **Nous** » désigne la Banque Royale et SCT.

43. « **Vous** » ou « **vous** » désigne tout (i) titulaire principal ou cotitulaire RBC qui lie toutes ses cartes de crédit RBC admissibles à un compte Récompenses Triangle ; (ii) tout titulaire principal d'une carte d'entreprise qui lie toutes ses cartes de crédit RBC à un compte Récompenses Triangle ; ou (iii) le titulaire principal ou le cotitulaire d'un compte conjoint de dépôt qui lie sa carte de débit RBC à un compte Récompenses Triangle.

®/MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

† Marque de commerce de la Société Canadian Tire Ltée.

‡ Les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.